



Mairie du XVI^e

4 novembre 2024

16.2024.119 Désignation du secrétaire de séance

Le Conseil d'Arrondissement

Dans sa séance du 4 novembre 2024 ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L. 2121-15 ;

Sur Proposition de Monsieur Jérémie REDLER, Maire du XVI^{ème} arrondissement ;

DELIBERE

Article unique : à l'unanimité, Madame Chloé CHOURAQUI est désignée en tant que secrétaire de la séance du conseil du 4 novembre 2024.



Mairie du XVI^e

4 novembre 2024

16.2024.120 Adoption du compte-rendu de la séance du 16 septembre 2024

Le Conseil d'Arrondissement

Dans sa séance du 4 novembre 2024 ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Sur proposition de Monsieur Jérémie REDLER, Maire du XVI^{ème} arrondissement ;

DELIBERE

Article unique : à l'unanimité, le procès-verbal de la séance du Conseil d'Arrondissement du 16 septembre 2024 est adopté.



Mairie du XVI^e

4 novembre 2024

16.2024.121

2024 DSOL 135 Subventions d'investissement (45 632,75 euros) pour l'aménagement et/ou l'embellissement d'espaces de repos dédiés aux personnels au sein des EHPAD Bastille, Amaraggi, La Maison du Parc, Foyer des Israélites réfugiés et la Petite Unité de Vie, Yersin.

Le Conseil d'Arrondissement

Dans sa séance du 4 novembre 2024 ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L.2122-21, L.2511-1 et suivants ;

Vu la saisine de la Maire de Paris en date du 24 octobre 2024 ;

Vu le projet de délibération n°2024 DSOL 135 par lequel Madame la Maire de Paris propose au Conseil de Paris de bien vouloir l'autoriser à signer une convention avec chacun, des cinq établissements afin de leur attribuer une subvention d'investissement d'un montant de 45 632, 75 € TTC au titre de la participation de la Ville de Paris au financement des programmes précités ;

Vu le projet de délibération en date du 4 novembre 2024 par lequel Monsieur Jérémie REDLER, Maire du XVI^{ème} arrondissement, lui propose de donner un avis favorable ;

Sur le rapport présenté par Madame Samia BADAT-KARAM, Première Adjointe au Maire chargée de l'Administration Générale, des Finances, de la Caisse des Écoles, des JOP et de la Vie Associative ;

DELIBERE

Article unique : à l'unanimité un avis favorable est donné au projet de délibération n°2024 DSOL 135 mentionné en visa.



Mairie du XVI^e

4 novembre 2024

16.2024.122

2024 DSOL 136 Subventions (420 682,00 euros) dans le cadre de 34 conventions pluriannuelles d'objectifs et 5 conventions annuelles avec les associations du réseau des centres sociaux et espaces de proximité

Le Conseil d'Arrondissement

Dans sa séance du 4 novembre 2024 ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L.2122-21, L.2511-1 et suivants ;

Vu la saisine de la Maire de Paris en date du 24 octobre 2024 ;

Vu le projet de délibération n°2024 DSOL 136 par lequel Madame la Maire de Paris propose au Conseil de Paris l'attribution de subventions, dans le cadre de 34 conventions pluriannuelles d'objectifs et 5 conventions annuelles avec les associations gestionnaires du réseau des centres sociaux et espaces de vie sociale parisiens ;

Vu le projet de délibération en date du 4 novembre 2024 par lequel Monsieur Jérémy REDLER, Maire du XVI^{ème} arrondissement, lui propose de donner un avis favorable ;

Sur le rapport présenté par Madame Samia BADAT-KARAM, Première Adjointe au Maire chargée de l'Administration Générale, des Finances, de la Caisse des Écoles, des JOP et de la Vie Associative ;

DELIBERE

Article unique : à l'unanimité un avis favorable est donné au projet de délibération n°2024 DSOL 136 mentionné en visa.



Mairie du XVI^e

4 novembre 2024

16.2024.123 2024 DAE 152 Conventions pour subventions d'investissement (274 705 euros) avec les six lauréats de l'appel à projets « Transformation durable de l'hébergement touristique parisien »

Le Conseil d'Arrondissement

Dans sa séance du 4 novembre 2024 ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L.2122-21, L.2511-1 et suivants ;

Vu la saisine de la Maire de Paris en date du 28 octobre 2024 ;

Vu le projet de délibération n°2024 DAE 152 par lequel Madame la Maire de Paris propose au Conseil de Paris d'attribuer des subventions d'investissement aux lauréats de l'appel à projet 2024 « Transformation durable de l'hébergement touristique parisien » et l'autoriser à signer les conventions corrélatives ;

Vu le projet de délibération en date du 4 novembre 2024 par lequel Monsieur Jérémy REDLER, Maire du XVI^{ème} arrondissement, lui propose de donner un avis favorable ;

Sur le rapport présenté par Monsieur Jacques-Frédéric SAUVAGE, Adjoint au Maire chargé de l'Urbanisme et du Logement ;

DELIBERE

Article unique : à l'unanimité un avis favorable est donné au projet de délibération n°2024 DAE 152 mentionné en visa.



Mairie du XVI^e
4 novembre 2024

16.2024.124 2024 DU 142 PLU - Révision - Approbation du projet de Plan local d'urbanisme bioclimatique de la Ville de Paris

Le Conseil d'Arrondissement

Dans sa séance du 4 novembre 2024 ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L.2122-21, L.2511-1 et suivants ;

Vu la saisine de la Maire de Paris en date du 29 octobre 2024 ;

Vu le projet de délibération n°2024 DU 142 par lequel Madame la Maire de Paris propose au Conseil de Paris d'approuver le projet de PLU bioclimatique de Paris ;

Vu le projet de délibération en date du 4 novembre 2024 par lequel Monsieur Jérémie REDLER, Maire du XVI^{ème} arrondissement, lui propose de donner un avis défavorable ;

Sur le rapport présenté par Monsieur Jacques-Frédéric SAUVAGE, Adjoint au Maire chargé de l'Urbanisme et du Logement ;

DELIBERE

Article unique : à l'unanimité un avis défavorable est donné au projet de délibération n°2024 DU 142 mentionné en visa.



Mairie du XVI^e
4 novembre 2024

16.2024.125 2024 DAC 437 Apposition d'une plaque commémorative en hommage à Robert Hossein au 37 rue Cortambert (16e)

Le Conseil d'Arrondissement

Dans sa séance du 4 novembre 2024 ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L.2122-21, L.2511-1 et suivants ;

Vu la saisine de la Maire de Paris en date du 28 octobre 2024 ;

Vu le projet de délibération n°2024 DAC 437 par lequel Madame la Maire de Paris propose au Conseil de Paris d'apposer une plaque commémorative en hommage à Robert Hossein au 37, rue Cortambert (Paris 16^e) ;

Vu le projet de délibération en date du 4 novembre 2024 par lequel Monsieur Jérémy REDLER, Maire du XVI^{ème} arrondissement, lui propose de donner un avis favorable ;

Sur le rapport présenté par Madame Katherine de MEAUX, Adjointe au Maire chargée des Quartiers Dauphine - Chaillot et Anciens Combattants ;

DELIBERE

Article unique : à l'unanimité un avis favorable est donné au projet de délibération n°2024 DAC 437 mentionné en visa.



Mairie du XVI^e
4 novembre 2024

16.2024.126 2024 DEVE 92 Dénomination Place Lady Wallace attribuée à l'espace situé devant la grille d'honneur du Parc de Bagatelle (16e)

Le Conseil d'Arrondissement

Dans sa séance du 4 novembre 2024 ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L.2122-21, L.2511-1 et suivants ;

Vu la saisine de la Maire de Paris en date du 28 octobre 2024 ;

Vu le projet de délibération n°2024 DEVE 92 par lequel Madame la Maire de Paris propose au Conseil de Paris d'attribuer la dénomination « Place Lady Wallace » à l'espace situé devant la grille d'honneur du parc de Bagatelle (16^e) ;

Vu le projet de délibération en date du 4 novembre 2024 par lequel Monsieur Jérémy REDLER, Maire du XVI^{ème} arrondissement, lui propose de donner un avis favorable ;

Sur le rapport présenté par Madame Katherine de MEAUX, Adjointe au Maire chargée des Quartiers Dauphine - Chaillot et Anciens Combattants ;

DELIBERE

Article unique : à l'unanimité un avis favorable est donné au projet de délibération n°2024 DEVE 92 mentionné en visa.



Mairie du XVI^e
4 novembre 2024

16.2024.127

2024 DJS 114 Subvention (60 000 euros) et convention d'objectifs avec la Fédération Française d'Athlétisme pour l'organisation d'événements et d'animations à Paris en 2024

Le Conseil d'Arrondissement

Dans sa séance du 4 novembre 2024 ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L.2122-21, L.2511-1 et suivants ;

Vu la saisine de la Maire de Paris en date du 28 octobre 2024 ;

Vu le projet de délibération n°2024 DJS 114 par lequel Madame la Maire de Paris propose au Conseil de Paris l'attribution d'une subvention à la Fédération Française d'Athlétisme ;

Vu le projet de délibération en date du 4 novembre 2024 par lequel Monsieur Jérémy REDLER, Maire du XVI^{ème} arrondissement, lui propose de donner un avis favorable ;

Sur le rapport présenté par Monsieur Ali OUBAALI, Adjoint au Maire chargé des Sports et de la Jeunesse ;

DELIBERE

Article unique : à l'unanimité un avis favorable est donné au projet de délibération n°2024 DJS 114 mentionné en visa.

Votes pour : 25

Abstentions : 2



Mairie du XVI^e

4 novembre 2024

16.2024.128

2024 DAC 284 Subvention (5.500 euros) et convention annuelle d'équipement avec la Fondation Le Musée Clémenceau (16e)

Le Conseil d'Arrondissement

Dans sa séance du 4 novembre 2024 ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L.2122-21, L.2511-1 et suivants ;

Vu la saisine de la Maire de Paris en date du 28 octobre 2024 ;

Vu le projet de délibération n°2024 DAC 284 par lequel Madame la Maire de Paris propose au Conseil de Paris de signer une convention annuelle relative à l'attribution d'une subvention d'équipement à la Fondation Le Musée Clémenceau ;

Vu le projet de délibération en date du 4 novembre 2024 par lequel Monsieur Jérémy REDLER, Maire du XVI^{ème} arrondissement, lui propose de donner un avis favorable ;

Sur le rapport présenté par Madame Bérengère GREE, Adjointe au Maire chargée des Affaires Culturelles et du Patrimoine ;

DELIBERE

Article unique : à l'unanimité un avis favorable est donné au projet de délibération n°2024 DAC 284 mentionné en visa.



Mairie du XVI^e
4 novembre 2024

16.2024.129

2024 DAC 349 Subventions (100.000 euros) à 30 associations développant ou expérimentant des actions culturelles de proximité, et signature de 9 conventions

Le Conseil d'Arrondissement

Dans sa séance du 4 novembre 2024 ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L.2122-21, L.2511-1 et suivants ;

Vu la saisine de la Maire de Paris en date du 24 octobre 2024 ;

Vu le projet de délibération n°2024 DAC 349 par lequel Madame la Maire de Paris propose au Conseil de Paris l'attribution de subventions de fonctionnement à 30 associations et la signature de 9 conventions ;

Vu le projet de délibération en date du 4 novembre 2024 par lequel Monsieur Jérémie REDLER, Maire du XVI^{ème} arrondissement, lui propose de donner un avis favorable ;

Sur le rapport présenté par Madame Bérengère GREE, Adjointe au Maire chargée des Affaires Culturelles et du Patrimoine ;

DELIBERE

Article unique : à l'unanimité un avis favorable est donné au projet de délibération n°2024 DAC 349 mentionné en visa.



Mairie du XVI^e

4 novembre 2024

16.2024.130

2024 DSOL 166 Subventions à 14 associations et avenant ou convention avec 4 d'entre elles pour leurs actions en direction des personnes en situation de handicap

Le Conseil d'Arrondissement

Dans sa séance du 4 novembre 2024 ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L.2122-21, L.2511-1 et suivants ;

Vu la saisine de la Maire de Paris en date du 24 octobre 2024 ;

Vu le projet de délibération n°2024 DSOL 166 par lequel Madame la Maire de Paris propose au Conseil de Paris d'attribuer des subventions pour un montant total de 47 850 euros à 14 associations ;

Vu le projet de délibération en date du 4 novembre 2024 par lequel Monsieur Jérémie REDLER, Maire du XVI^{ème} arrondissement, lui propose de donner un avis favorable ;

Sur le rapport présenté par Madame Lisa LELLOUCHE, Adjointe au Maire chargée de la Santé, du Handicap, de la Gestion des Risques et de l'Accueil des Nouveaux Habitants ;

DELIBERE

Article unique : à l'unanimité un avis favorable est donné au projet de délibération n°2024 DSOL 166 mentionné en visa.



Mairie du XVI^e
4 novembre 2024

16.2024.131

2024 DEVE 99 Convention de partenariat avec le CFPPA de Saint-Germain en Laye pour des interventions pratiques et théoriques sur le patrimoine arboré des bois de Boulogne et de Vincennes

Le Conseil d'Arrondissement

Dans sa séance du 4 novembre 2024 ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L.2122-21, L.2511-1 et suivants ;

Vu la saisine de la Maire de Paris en date du 24 octobre 2024 ;

Vu le projet de délibération n°2024 DEVE 99 par lequel Madame la Maire de Paris propose au Conseil de Paris de signer avec le Centre de formation professionnelle et de promotion agricoles (CFPPA) de Saint-Germain en Laye une convention de partenariat pour des interventions pratiques et théoriques dans le cadre de la formation au certificat professionnel « gestion du patrimoine arboré » sur des sites des bois de Boulogne et de Vincennes ;

Vu le projet de délibération en date du 4 novembre 2024 par lequel Monsieur Jérémie REDLER, Maire du XVI^{ème} arrondissement, lui propose de donner un avis favorable ;

Sur le rapport présenté par Monsieur Benjamin GIRAUDAT, Adjoint au Maire chargé de l'Environnement et du Développement Durable et de la Cause Animale ;

DELIBERE

Article unique : à l'unanimité un avis favorable est donné au projet de délibération n°2024 DEVE 99 mentionné en visa.



Mairie du XVI^e

4 novembre 2024

16.2024.132

2024 DFPE 96 Subvention (2 605 436 euros), avenant n° 1 et avenant n° 4 à la Fondation Léopold Bellan pour ses 8 établissements d'accueil de la petite enfance

Le Conseil d'Arrondissement

Dans sa séance du 4 novembre 2024 ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L.2122-21, L.2511-1 et suivants ;

Vu la saisine de la Maire de Paris en date du 24 octobre 2024 ;

Vu le projet de délibération n°2024 DFPE 96 par lequel Madame la Maire de Paris propose au Conseil de Paris l'attribution de subventions à la fondation Léopold Bellan ;

Vu le projet de délibération en date du 4 novembre 2024 par lequel Monsieur Jérémie REDLER, Maire du XVI^{ème} arrondissement, lui propose de donner un avis favorable ;

Sur le rapport présenté par Monsieur Jérémie REDLER, Maire du XVI^{ème} arrondissement ;

DELIBERE

Article unique : à l'unanimité un avis favorable est donné au projet de délibération n°2024 DFPE 96 mentionné en visa.



Mairie du XVI^e
4 novembre 2024

16.2024.133

2024 DFPE 108 Subventions (417 986 euros) à 5 associations, conventions et avenants à conventions pour la gestion de 10 lieux d'Accueil Enfants Parents à Paris

Le Conseil d'Arrondissement

Dans sa séance du 4 novembre 2024 ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L.2122-21, L.2511-1 et suivants ;

Vu la saisine de la Maire de Paris en date du 24 octobre 2024 ;

Vu le projet de délibération n°2024 DFPE 108 par lequel Madame la Maire de Paris propose au Conseil de Paris l'attribution de subventions à cinq associations ainsi que la signature de deux conventions et quatre avenants aux conventions existantes pour la gestion de lieux d'accueils enfants parents ;

Vu le projet de délibération en date du 4 novembre 2024 par lequel Monsieur Jérémy REDLER, Maire du XVI^{ème} arrondissement, lui propose de donner un avis favorable ;

Sur le rapport présenté par Monsieur Jérémy REDLER, Maire du XVI^{ème} arrondissement ;

DELIBERE

Article unique : à l'unanimité un avis favorable est donné au projet de délibération n°2024 DFPE 108 mentionné en visa.



Mairie du XVI^e
4 novembre 2024

16.2024.134

2024 DFPE 117 Subventions (173 600 euros) et conventions à 20 associations pour leurs actions visant à resserrer les liens entre les familles et les équipes éducatives d'écoles et collèges situés dans les 10^e, 11^e

Le Conseil d'Arrondissement

Dans sa séance du 4 novembre 2024 ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L.2122-21, L.2511-1 et suivants ;

Vu la saisine de la Maire de Paris en date du 24 octobre 2024 ;

Vu le projet de délibération n°2024 DFPE 117 par lequel Madame la Maire de Paris propose au Conseil de Paris l'attribution de subventions à 20 associations et la signature de conventions annuelles ;

Vu le projet de délibération en date du 4 novembre 2024 par lequel Monsieur Jérémie REDLER, Maire du XVI^{ème} arrondissement, lui propose de donner un avis favorable ;

Sur le rapport présenté par Madame Isabelle NIZARD, Adjointe au Maire chargée des Affaires Scolaires et des Quartiers Muette ;

DELIBERE

Article unique : à l'unanimité un avis favorable est donné au projet de délibération n°2024 DFPE 117 mentionné en visa.



Mairie du XVI^e

4 novembre 2024

16.2024.135

2024 DFPE 149 ReConventionnement avec les associations
gestionnaires d'établissements d'accueil du jeune enfant

Le Conseil d'Arrondissement

Dans sa séance du 4 novembre 2024 ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L.2122-21, L.2511-1 et suivants ;

Vu la saisine de la Maire de Paris en date du 24 octobre 2024 ;

Vu le projet de délibération n°2024 DFPE 149 par lequel Madame la Maire de Paris propose au Conseil de Paris de signer des conventions d'objectifs avec les associations gestionnaires d'établissements de la petite enfance parisiens ;

Vu le projet de délibération en date du 4 novembre 2024 par lequel Monsieur Jérémy REDLER, Maire du XVI^{ème} arrondissement, lui propose de donner un avis favorable ;

Sur le rapport présenté par Monsieur Jérémy REDLER, Maire du XVI^{ème} arrondissement ;

DELIBERE

Article unique : à l'unanimité un avis favorable est donné au projet de délibération n°2024 DFPE 149 mentionné en visa.



Mairie du XVI^e
4 novembre 2024

16.2024.136 Adoption de l'ordre du jour complémentaire du 31 octobre 2024

Le Conseil d'Arrondissement

Dans sa séance du 4 novembre 2024 ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2511-16 et L.2511-18 ;

Vu l'article L 2121-11 §2 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'urgence ;

Sur proposition de Monsieur Jérémy REDLER, Maire du 16^{ème} arrondissement ;

DELIBERE

Article unique : Le Conseil d'arrondissement accepte, vu l'urgence d'examiner les délibérations suivantes :

162024136 Adoption de l'ordre du jour complémentaire du 31 octobre 2024.

M. Jérémy REDLER rapporteur.

162024137 Adoption du budget Primitif 2025.

2024 DASCO 58 Subventions (300 000 euros) et conventions entre la Ville de Paris et 27 associations dans le cadre du projet « Éducation par le sport ».

2024 DSOL 110 Subventions à 8 associations et 1 organisme pour le financement de 15 Espaces Solidarité Insertion, à destination des personnes en situation de grande précarité et d'exclusion à Paris (3 967 849€).

2024 DDCT 149 Subventions (46.500 euros) au titre de l'engagement citoyen et associatif à 12 associations.

Mme Samia BADAT-KARAM rapporteure.

2024 DLH 233 Transition écologique du bâti parisien (logements et équipements publics). (Communication sans vote)

M. Jacques-Frédéric SAUVAGE rapporteur.

2024 DAE 87 Budget Participatif - Conventions, subventions de fonctionnement et d'investissement (1 450 000 euros) en faveur de l'économie circulaire.

2024 DAE 178 Subventions (473.300 euros) aux associations de commerçants pour les illuminations de fêtes de fin d'année 2024 et conventions.

2024 DAE 312 Marchés découverts alimentaires - Principe du renouvellement de la délégation de service public.

M. Bruno LIONEL-MARIE rapporteur.

2024 DAC 179 Subventions (401.500 euros) et conventions pour l'implantation de résidences artistiques dans les collèges dans le cadre de l'Art pour Grandir et l'Olympiade Culturelle.

2024 DAC 181 Subventions (180 000 euros) et conventions pour l'implantation de résidences artistiques dans les établissements d'accueil de la petite enfance dans le cadre de l'Art pour Grandir

Mme Bérengère GREE rapporteure.

2024 DEVE 86 Appel à Projets PARIS SEME 3 - Subventions en investissement (174 264 €) et conventions avec 12 structures intervenant dans le secteur agricole.

2024 DTEC 1 Plan Climat de Paris 2024-2030.

M. Benjamin GIRAUDAT rapporteur.

2024 DFPE 159 Subventions complémentaires en lien avec les augmentations salariales conventionnelles et le soutien aux associations en difficulté (3 843 133 €).

M. Jérémy REDLER rapporteur.

162024150 Question Orale posée à Jérémy REDLER Maire du XVI^e arrondissement, par Julie BOILLLOT, élue du groupe

Indépendants et progressistes, relative à l'accessibilité du réseau RATP.

162024151 Vœu relatif à la dénomination de trois écoles élémentaires du XVI^e arrondissement aux noms de Compagnons de la Libération

162024152 Vœu relatif au plan global de circulation du Bois de Boulogne avec l'ensemble des aménagements pilotés par les services de la Direction de la Voirie et des Déplacements de la Ville de Paris.

162024153 Vœu relatif à la rénovation des fontaines de la Place Victor Hugo à Paris (XVI^e).

162024154 Vœu relatif à la sécurisation du Pont d'Iéna.

162024155 Vœu relatif à la création d'une journée de sensibilisation « Voirie apaisée ». (Retiré de l'ODJ)

162024156 Vœu relatif à la priorisation de la sécurisation des passages piétons aux abords des écoles. (Retiré de l'ODJ)

162024157 Vœu relatif à l'entretien de l'hôtel Mezzara à Paris (XVI^e).

162024158 Vœu relatif à la révision du pastillage des congrégations religieuses dans le XVI^e arrondissement dans le cadre du PLU bioclimatique.

L'ordre du jour complémentaire adressé par la convocation du 31 octobre 2024 est adopté à l'unanimité.



Mairie du XVI^e

4 novembre 2024

16.2024.137

Adoption du Budget Primitif 2025

Le Conseil d'Arrondissement

Dans sa séance du 4 novembre 2024 ;

Vu le titre 1 du livre V du Code Général des Collectivités Territoriales, traitant des dispositions particulières applicables à Paris, Marseille et Lyon, et notamment l'article L.2511-41 ;

Vu les délibérations du Conseil de Paris relatives d'une part, à la mise à jour de l'inventaire des équipements de proximité et d'autre part, aux modalités de répartition des dotations affectées aux états spéciaux d'arrondissement ;

Vu le projet de délibération, par lequel Monsieur Jérémie REDLER, Maire du XVI^{ème} arrondissement, lui propose d'adopter le budget primitif du XVI^{ème} arrondissement pour 2024 ;

Sur le rapport présenté par Madame Samia BADAT-KARAM, Première Adjointe au Maire chargée de l'Administration Générale, des Finances de la Caisse des Écoles, des JOP et de la Vie Associative ;

DELIBERE

Article unique : à l'unanimité, le budget primitif du XVI^{ème} arrondissement pour l'exercice 2025 est adopté.



Mairie du XVI^e

4 novembre 2024

16.2024.138

2024 DASCO 58 Subventions (300 000 euros) et conventions entre la Ville de Paris et 27 associations dans le cadre du projet « Éducation par le sport »

Le Conseil d'Arrondissement

Dans sa séance du 4 novembre 2024 ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L.2122-21, L.2511-1 et suivants ;

Vu la saisine de la Maire de Paris en date du 29 octobre 2024 ;

Vu le projet de délibération n°2024 DASCO 58 par lequel Madame la Maire de Paris propose au Conseil de Paris l'attribution de subventions et l'autorisation de signer les conventions ci-jointes avec 27 associations parisiennes ;

Vu le projet de délibération en date du 4 novembre 2024 par lequel Monsieur Jérémy REDLER, Maire du XVI^{ème} arrondissement, lui propose de donner un avis favorable ;

Sur le rapport présenté par Madame Samia BADAT-KARAM, Première Adjointe au Maire chargée de l'Administration Générale, des Finances, de la Caisse des Écoles, des JOP et de la Vie Associative ;

DELIBERE

Article unique : à l'unanimité un avis favorable est donné au projet de délibération n°2024 DASCO 58 mentionné en visa.



Mairie du XVI^e
4 novembre 2024

16.2024.139

2024 DSOL 110 Subventions à 8 associations et 1 organisme pour le financement de 15 Espaces Solidarité Insertion, à destination des personnes en situation de grande précarité et d'exclusion à Paris (3 967 849€)

Le Conseil d'Arrondissement

Dans sa séance du 4 novembre 2024 ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L.2122-21, L.2511-1 et suivants ;

Vu la saisine de la Maire de Paris en date du 29 octobre 2024 ;

Vu le projet de délibération n°2024 DSOL 110 par lequel Madame la Maire de Paris propose au Conseil de Paris d'attribuer au titre de l'exercice 2024, 15 subventions en fonctionnement (pour un total de 3 967 849 € à huit associations et un organisme, relatives à la gestion de 15 Espaces Solidarité Insertion (ESI) à destination des personnes et familles en situation de précarité et de grande exclusion à Paris ;

Vu le projet de délibération en date du 4 novembre 2024 par lequel Monsieur Jérémy REDLER, Maire du XVI^{ème} arrondissement, lui propose de donner un avis favorable ;

Sur le rapport présenté par Madame Samia BADAT-KARAM, Première Adjointe au Maire chargée de l'Administration Générale, des Finances, de la Caisse des Écoles, des JOP et de la Vie Associative ;

DELIBERE

Article unique : à l'unanimité un avis favorable est donné au projet de délibération n°2024 DSOL 110 mentionné en visa.



Mairie du XVI^e
4 novembre 2024

16.2024.140 2024 DDCT 149 Subventions (46.500 euros) au titre de l'engagement citoyen et associatif à 12 associations

Le Conseil d'Arrondissement

Dans sa séance du 4 novembre 2024 ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L.2122-21, L.2511-1 et suivants ;

Vu la saisine de la Maire de Paris en date du 30 octobre 2024 ;

Vu le projet de délibération n°2024 DDCT 149 par lequel Madame la Maire de Paris demande au Conseil de Paris de soumettre à son approbation les modalités d'attribution de subventions de fonctionnement à 12 associations ;

Vu le projet de délibération en date du 4 novembre 2024 par lequel Monsieur Jérémy REDLER, Maire du XVI^{ème} arrondissement, lui propose de donner un avis favorable ;

Sur le rapport présenté par Madame Samia BADAT-KARAM, Première Adjointe au Maire chargée de l'Administration Générale, des Finances, de la Caisse des Écoles, des JOP et de la Vie Associative ;

DELIBERE

Article unique : à l'unanimité un avis favorable est donné au projet de délibération n°2024 DDCT 149 mentionné en visa.



Mairie du XVI^e

4 novembre 2024

16.2024.142

2024 DAE 87 Budget Participatif - Conventions, subventions de fonctionnement et d'investissement (1 450 000 euros) en faveur de l'économie circulaire

Le Conseil d'Arrondissement

Dans sa séance du 4 novembre 2024 ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L.2122-21, L.2511-1 et suivants ;

Vu la saisine de la Maire de Paris en date du 30 octobre 2024 ;

Vu le projet de délibération n°2024 DAE 87 par lequel Madame la Maire de Paris propose au Conseil de Paris d'accorder des subventions à 19 structures et de l'autoriser à signer une convention avec 19 de ces structures ;

Vu le projet de délibération en date du 4 novembre 2024 par lequel Monsieur Jérémie REDLER, Maire du XVI^{ème} arrondissement, lui propose de donner un avis favorable ;

Sur le rapport présenté par Monsieur Bruno LIONEL-MARIE, Adjoint au Maire chargé du Commerce de l'Artisanat et des Quartiers Auteuil Nord et Sud ;

DELIBERE

Article unique : à l'unanimité un avis favorable est donné au projet de délibération n°2024 DAE 87 mentionné en visa.



Mairie du XVI^e
4 novembre 2024

16.2024.143 2024 DAE 178 Subventions (473.300 euros) aux associations de commerçants pour les illuminations de fêtes de fin d'année 2024 et conventions

Le Conseil d'Arrondissement

Dans sa séance du 4 novembre 2024 ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L.2122-21, L.2511-1 et suivants ;

Vu la saisine de la Maire de Paris en date du 30 octobre 2024 ;

Vu le projet de délibération n°2024 DAE 178 par lequel Madame la Maire de Paris propose au Conseil de Paris l'attribution de subventions (473 300 €) aux associations de commerçants et au groupement des exploitants du Forum des Halles pour les illuminations de fêtes de fin d'année 2024 et la signature de conventions ;

Vu le projet de délibération en date du 4 novembre 2024 par lequel Monsieur Jérémie REDLER, Maire du XVI^{ème} arrondissement, lui propose de donner un avis favorable ;

Sur le rapport présenté par Monsieur Bruno LIONEL-MARIE, Adjoint au Maire chargé du Commerce de l'Artisanat et des Quartiers Auteuil Nord et Sud ;

DELIBERE

Article unique : à l'unanimité un avis favorable est donné au projet de délibération n°2024 DAE 178 mentionné en visa.



Mairie du XVI^e
4 novembre 2024

16.2024.144 2024 DAE 312 Marchés découverts alimentaires - Principe du renouvellement de la délégation de service public

Le Conseil d'Arrondissement

Dans sa séance du 4 novembre 2024 ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L.2122-21, L.2511-1 et suivants ;

Vu la saisine de la Maire de Paris en date du 30 octobre 2024 ;

Vu le projet de délibération n°2024 DAE 312 par lequel Madame la Maire de Paris propose au Conseil de Paris d'approuver le principe de l'exploitation du service public des marchés découverts alimentaires parisiens dans le cadre de conventions de gestion déléguée et de l'autoriser à procéder à la publication d'un avis d'appel à candidature et à accomplir tous les actes préparatoires à la conclusion des contrats déléguant la gestion des marchés découverts alimentaires ;

Vu le projet de délibération en date du 4 novembre 2024 par lequel Monsieur Jérémy REDLER, Maire du XVI^{ème} arrondissement, lui propose de donner un avis favorable ;

Sur le rapport présenté par Monsieur Bruno LIONEL-MARIE, Adjoint au Maire chargé du Commerce de l'Artisanat et des Quartiers Auteuil Nord et Sud ;

DELIBERE

Article unique : à l'unanimité un avis favorable est donné au projet de délibération n°2024 DAE 312 mentionné en visa.



Mairie du XVI^e
4 novembre 2024

16.2024.145

2024 DAC 179 Subventions (401.500 euros) et conventions pour l'implantation de résidences artistiques dans les collèges dans le cadre de l'Art pour Grandir et l'Olympiade Culturelle

Le Conseil d'Arrondissement

Dans sa séance du 4 novembre 2024 ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L.2122-21, L.2511-1 et suivants ;

Vu la saisine de la Maire de Paris en date du 30 octobre 2024 ;

Vu le projet de délibération n°2024 DAC 179 par lequel Madame la Maire de Paris propose au Conseil de Paris l'attribution de subventions à 61 structures pour l'implantation de résidences artistiques dans les collèges dans le cadre de l' Art pour Grandir et l'Olympiade Culturelle et la signature d'une convention le cas échéant ;

Vu le projet de délibération en date du 4 novembre 2024 par lequel Monsieur Jérémy REDLER, Maire du XVI^{ème} arrondissement, lui propose de donner un avis favorable ;

Sur le rapport présenté par Madame Bérengère GREE, Adjointe au Maire chargée des Affaires Culturelles et du Patrimoine ;

DELIBERE

Article unique : à l'unanimité un avis favorable est donné au projet de délibération n°2024 DAC 179 mentionné en visa.



Mairie du XVI^e
4 novembre 2024

16.2024.146

2024 DAC 181 Subventions (180 000 euros) et conventions pour l'implantation de résidences artistiques dans les établissements d'accueil de la petite enfance dans le cadre de l'Art pour Grandir

Le Conseil d'Arrondissement

Dans sa séance du 4 novembre 2024 ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L.2122-21, L.2511-1 et suivants ;

Vu la saisine de la Maire de Paris en date du 29 octobre 2024 ;

Vu le projet de délibération n°2024 DAC 181 par lequel Madame la Maire de Paris propose au Conseil de Paris l'attribution de subvention à 23 structures pour l'implantation de résidences artistiques dans les établissements d'accueil de la petite enfance dans le cadre de l'Art pour Grandir et la signature d'une convention le cas échéant ;

Vu le projet de délibération en date du 4 novembre 2024 par lequel Monsieur Jérémie REDLER, Maire du XVI^{ème} arrondissement, lui propose de donner un avis favorable ;

Sur le rapport présenté par Madame Bérengère GREE, Adjointe au Maire chargée des Affaires Culturelles et du Patrimoine ;

DELIBERE

Article unique : à l'unanimité un avis favorable est donné au projet de délibération n°2024 DAC 181 mentionné en visa.



Mairie du XVI^e
4 novembre 2024

16.2024.147 2024 DEVE 86 Appel à Projets PARIS SEME 3 - Subventions en investissement (174 264 €) et conventions avec 12 structures intervenant dans le secteur agricole

Le Conseil d'Arrondissement

Dans sa séance du 4 novembre 2024 ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L.2122-21, L.2511-1 et suivants ;

Vu la saisine de la Maire de Paris en date du 29 octobre 2024 ;

Vu le projet de délibération n°2024 DEVE 86 par lequel Madame la Maire de Paris propose au Conseil de Paris d'accorder une subvention d'investissement à 12 structures intervenant dans le secteur agricole et de l'autoriser à signer une convention avec chacune de ces structures ;

Vu le projet de délibération en date du 4 novembre 2024 par lequel Monsieur Jérémie REDLER, Maire du XVI^{ème} arrondissement, lui propose de donner un avis favorable ;

Sur le rapport présenté par Monsieur Benjamin GIRAUDAT, Adjoint au Maire chargé de l'Environnement du Développement Durable et de la Cause Animale ;

DELIBERE

Article unique : à l'unanimité un avis favorable est donné au projet de délibération n°2024 DEVE 86 mentionné en visa.



Mairie du XVI^e
4 novembre 2024

16.2024.148 2024 DTEC 1 Plan Climat de Paris 2024-2030.

Le Conseil d'Arrondissement

Dans sa séance du 4 novembre 2024 ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L.2122-21, L.2511-1 et suivants ;

Vu la saisine de la Maire de Paris en date du 30 octobre 2024 ;

Vu le projet de délibération n°2024 DTEC 1 par lequel Madame la Maire de Paris propose au Conseil de Paris d'autoriser l'adoption du Plan Climat de Paris 2024-2030 ;

Vu le projet de délibération en date du 4 novembre 2024 par lequel Monsieur Jérémie REDLER, Maire du XVI^{ème} arrondissement, lui propose de s'abstenir ;

Sur le rapport présenté par Monsieur Benjamin GIRAUDAT, Adjoint au Maire chargé de l'Environnement du Développement Durable et de la Cause Animale ;

DELIBERE

Article unique : à l'unanimité le Conseil d'Arrondissement s'abstient sur le projet de délibération n°2024 DTEC 1 mentionné en visa.



Mairie du XVI^e
4 novembre 2024

16.2024.149 2024 DFPE 159 Subventions complémentaires en lien avec les augmentations salariales conventionnelles et le soutien aux associations en difficulté (3 843 133 €)

Le Conseil d'Arrondissement

Dans sa séance du 4 novembre 2024 ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L.2122-21, L.2511-1 et suivants ;

Vu la saisine de la Maire de Paris en date du 30 octobre 2024 ;

Vu le projet de délibération n°2024 DFPE 159 par lequel Madame la Maire de Paris propose au Conseil de Paris l'attribution de subvention complémentaires en lien avec les augmentations salariales conventionnelles et le soutien aux associations en difficulté (3 843 133 €) ;

Vu le projet de délibération en date du 4 novembre 2024 par lequel Monsieur Jérémie REDLER, Maire du XVI^{ème} arrondissement, lui propose de donner un avis favorable ;

Sur le rapport présenté par Monsieur Jérémie REDLER, Maire du XVI^{ème} arrondissement ;

DELIBERE

Article unique : à l'unanimité un avis favorable est donné au projet de délibération n°2024 DFPE 159 mentionné en visa.

Votes pour : 26
NPPV : 1



Mairie du XVI^e 4 novembre 2024

16.2024.151

**Vœu relatif à la dénomination de trois écoles
élémentaires du XVI^e arrondissement aux noms de
Compagnons de la Libération**

Le Conseil d'Arrondissement

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L2511-13 ;

Vu le règlement intérieur du Conseil du XVI^e arrondissement ;

Considérant que l'Ordre de la Libération a été créé par le général de Gaulle le 16 novembre 1940, afin de récompenser les personnes civiles et militaires qui ont fait preuve d'un courage exceptionnel dans la libération de la France ;

Considérant que l'Ordre compte 1061 Croix de la Libération dont 1038 personnes, 18 unités combattantes et 5 communes ;

Considérant que la volonté du Général De Gaulle était que les communes distinguées de la Croix de la Libération puissent transmettre la mémoire de l'Ordre lorsque tous les Compagnons se seront éteints ;

Considérant que l'Ordre de la Libération a notamment pour objectif d'assurer la pérennité des traditions de l'Ordre et de porter témoignage de celui-ci devant les générations futures et de mettre en œuvre toute initiative dans les domaines pédagogique, muséographique ou culturel en vue de conserver la mémoire de l'Ordre de la Libération, de ses membres et des médaillés de la Résistance française ;

Considérant que Paris, « Capitale fidèle à elle-même et à la France », a reçu la Croix de la Libération par Décret du 24 mars 1945 et est membre du Conseil d'Administration de l'Ordre de la Libération avec les quatre autres communes titulaires de la Croix de la Libération que sont Nantes, Grenoble, Vassieux-en-Vercors et l'Île de Sein ;

Considérant que Paris a ainsi un devoir particulier à honorer dans la transmission des valeurs et du souvenir des Compagnons de la Libération ;

Considérant que les écoles maternelles et élémentaires de la Ville de Paris ne sont à ce jour désignées que par leur adresse postale ;

Considérant le devoir de la Ville de Paris de faire vivre le souvenir de cette cohorte formidable et ainsi de permettre aux enfants que leur soit donné l'exemple de l'engagement et du patriotisme ;

Considèrent que depuis 2023 déjà deux écoles du XVI^e arrondissement portent le nom de Compagnons de la Libération : l'école polyvalente rue des Belles Feuilles - François Jacob et l'école élémentaire rue Chernoviz - Guy Chautiac ;

Considèrent que le Conseil de Paris a adopté lors de sa session de mai 2024 que trois nouvelles écoles du XVI^e prennent le nom des compagnons de la libération suivants : Daniel Dreyfous-Ducas, Claude Lepeu et René La Combe et qu'il ne manque qu'à attribuer les écoles.

Considérant l'intérêt majeur d'associer le nom de ces héros aux écoles élémentaires du XVI^e arrondissement et qui font résonance avec la tradition mémorielle de l'arrondissement ;

Sur proposition de Francis SZPNER, Sénateur de Paris, et les élus de la majorité du XVI^e,

Le Conseil du XVI^e arrondissement émet le vœu à l'unanimité :

Que trois écoles élémentaires publiques du XVI^e arrondissement puissent recevoir le nom de compagnons de la Libération

Que soit examinée l'attribution aux trois écoles publiques du XVI^e arrondissement des noms des Compagnons de la Libération suivants ayant un lien fort avec l'arrondissement :

- François de Menthon
- Yves de Daruvar
- François de Labouchère

71 avenue Henri-Martin
75016 Paris
01 40 72 16 16



Mairie du XVI^e 4 novembre 2024

16.2024.152

Vœu relatif au plan global de circulation du Bois de Boulogne avec l'ensemble des aménagements pilotés par les services de la Direction de la Voirie et des Déplacements de la Ville de Paris

Le Conseil d'Arrondissement

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L2511-13 ;

Vu le règlement intérieur du Conseil du XVI^e arrondissement ;

Considérant que la Délégation aux Territoires de la Direction de la voirie et des Déplacements de la Ville de Paris a proposé, à la Mairie du XVI^e, plusieurs instructions techniques afin d'améliorer la circulation cycliste dans le Bois de Boulogne ;

Considérant que ces aménagements ont des conséquences directes pour la circulation des véhicules motorisés provenant de Paris et des communes limitrophes du Bois de Boulogne ;

Considérant que le Services des Aménagements et des Grands Projets a également informé la Mairie du XVI^e arrondissement d'un nouvel aménagement cyclable à proximité des lacs du Bois de Boulogne sans fournir de plans définitifs ;

Considérant que la Section Territoriale de Voirie Sud-Ouest et la Mission Vélo programment et exécutent également des aménagements dans le Bois de Boulogne notamment sur l'allée du Bord de l'Eau ;

Considérant que ces nombreux aménagements ont, parfois, pour conséquences la fermeture de voies ou la suppression de sens de circulation ;

Considérant que la Mairie du XVI^e a demandé à plusieurs reprises et depuis plusieurs mois à l'ensemble de ces services un plan de circulation global dans le Bois de Boulogne avec l'ensemble de ces aménagements afin de pouvoir arbitrer de manière éclairée les projets d'aménagement ;

Considérant que la Mairie du XVI^e souhaite construire conjointement avec les services techniques de la Ville de Paris le Bois de Boulogne de demain pour qu'il puisse être accessible à l'ensemble des Parisiens ;

Considérant que le Bois de Boulogne est très peu accessible par les transports en commun ;

Considérant que les personnes à mobilité réduite ne peuvent accéder au Bois de Boulogne exclusivement par le biais de véhicules motorisés ;

Considérant que le Bois de Boulogne est, certes, un lieu de villégiature pour les Parisiens mais qui dispose également de nombreuses voies de transit pour des milliers de Franciliens qui viennent travailler à Paris quotidiennement ;

Considérant que les services de la Ville de Paris soumettent des aménagements à la Mairie du XVI^e sans présentation d'études de report de circulation et sans comptage effectué ;

Sur proposition de Vanessa EDBERG, Jérémy REDLER, Maire du XVI^e arrondissement, et les élus de la majorité du XVI^e :

Le Conseil du XVI^e arrondissement émet le vœu à l'unanimité :

Que la Ville de Paris fournisse :

- un calendrier de programmation de l'ensemble des projets d'aménagements cyclables prévus jusqu'à la fin de la mandature ;
- un plan global de circulation dans le Bois de Boulogne intégrant les futurs projets d'aménagement et leurs conséquences avec une étude de report de circulation ;
- un programme cartographié de mesures de trafic des différentes mobilités dans le Bois de Boulogne visant à évaluer objectivement les impacts des nouveaux aménagements.

71 avenue Henri-Martin
75016 Paris
01 40 72 16 16



Mairie du XVI^e 4 novembre 2024

16.2024.153

Vœu relatif à la rénovation des fontaines de la place Victor Hugo à Paris (XVI^e)

Le Conseil d'Arrondissement

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L2511-13 ;

Vu le règlement intérieur du Conseil du XVI^e arrondissement ;

Considérant que la Place Victor Hugo est une des places les plus iconiques du XVI^e arrondissement ;

Considérant que les fontaines animant son centre ne sont plus fonctionnelles depuis plusieurs années ;

Considérant que les riverains du quartier et de l'ensemble de l'arrondissement demandent depuis longtemps la restauration de ces dernières ;

Considérant que la Place Victor Hugo est un lieu investit, par son dynamisme économique et son architecture touristique, pour les vendeurs à la sauvette ;

Considérant que la Place Victor Hugo compte également de nombreux points de stagnation par des personnes sans domicile fixe malgré le passage récurrent et professionnel des services sociaux de la Mairie du XVI^e ;

Considérant que la Mairie du XVI^e arrondissement a entrepris la création d'un comité de suivi sur la Place Victor Hugo avec l'ensemble des services compétents : Police Nationale, Police Municipale, Services sociaux, Propreté, Section territoriale de voirie et la section locale d'architecture ;

Considérant que la Place Victor Hugo et ses environs sont une priorité pour la Mairie du XVI^e arrondissement afin de sauvegarder le cadre de vie des riverains ;

Considérant que les Fontaines sont un élément architectural central dans ce cadre de vie et qu'elles appartiennent au patrimoine de la Ville de Paris ;

Considérant que la Mairie du XVI^e a noté que le dossier des études pour une réfection a été mis à jour par les services et qu'il est prévu d'être soumis pour arbitrage budgétaire le 28 novembre prochain ;

Considérant l'engagement pris par Madame Karen TAIEB adjointe à la Maire de Paris en charge du patrimoine, de l'histoire de Paris et des relations avec les cultes auprès du Maire du XVI^e ;

Sur proposition de Jérémie REDLER, Maire du XVI^e arrondissement, et les élus de la majorité de la Mairie du XVI^e :

Le Conseil du XVI^e arrondissement émet le vœu à l'unanimité :

Que la Ville de Paris s'engage à restaurer les fontaines de la Place Victor Hugo et que cette restauration soit actée à l'occasion d'une prochaine décision budgétaire pour un prochain financement.

71 avenue Henri-Martin
75016 Paris
01 40 72 16 16



Mairie du XVI^e 4 novembre 2024

Vœu relatif à la sécurisation du Pont d'Iéna

16.2024.154

Le Conseil d'Arrondissement

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L2511-13 ;

Vu le règlement intérieur du Conseil du XVI^e arrondissement ;

Considérant l'arrêté pris, en date du 16 septembre 2024, par la Maire de Paris afin de mettre en œuvre la fermeture du pont d'Iéna aux véhicules motorisés ;

Considérant que la piétonnisation de ce lieu hautement touristique a eu immédiatement des conséquences négatives sur la situation sécuritaire ;

Considérant que le secteur du Trocadéro-Champ de Mars est régulièrement occupé depuis plusieurs années par des délinquants multiples : vendeurs à la sauvette, arnaqueurs professionnels, voleurs et bien d'autres ;

Considérant que la piétonnisation permet à ces délinquants d'investir, plus encore, les lieux pour développer de nouveaux trafics, de nouvelles arnaques ;

Considérant que la Ville de Paris n'a communiqué aucun plan de sécurisation de ce nouvel espace piéton ;

Considérant que la Ville de Paris n'a pas communiqué d'études d'impact sur ce projet ;

Considérant que la Mairie du XVI^e, conjointement avec la Mairie du VII^e, a saisi le Préfet de Police afin de l'alerter sur l'insécurité de cet aménagement ;

Considérant que le Préfet de Police a été amené à multiplier les opérations massives de sécurisation du secteur en raison de l'aggravation de la délinquance résultant de la piétonnisation du Pont d'Iéna ;

Considérant que ces opérations massives sont consommatrices de temps et d'effectifs ;

Considérant que cet aménagement a été décidé sans concertation avec les mairies d'arrondissement concernées ;

Sur proposition de Gérard GACHET, de Jérémy REDLER, Maire du XVI^e arrondissement, et les élus de la majorité du XVI^e

Le Conseil du XVI^e arrondissement émet le vœu à l'unanimité :

Que la Ville de Paris :

- **S'engage à renforcer les effectifs de la Police municipale afin de sécuriser la nouvelle zone piétonne en lien avec les effectifs de la Police nationale et du Préfet de Police ;**
- **S'engage à travailler, en lien avec la Préfecture de Police, sur un nouveau dispositif de vidéo-protection à la hauteur des enjeux de cette zone touristique.**

71 avenue Henri-Martin
75016 Paris
01 40 72 16 16



Mairie du XVI^e 4 novembre 2024

16.2024.157

Vœu relatif à l'entretien de l'hôtel Mezzara à Paris (XVI^e)

Le Conseil d'Arrondissement

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L2511-13 ;

Vu le règlement intérieur du Conseil du XVI^e arrondissement ;

Considérant que l'Hôtel Mezzara a été construit en 1910-1911 par Hector Guimard pour la famille de l'industriel Paul Mezzara ;

Considérant la valeur patrimoniale et historique de cet hôtel particulier en plein cœur du XVI^e arrondissement ;

Considérant que le manque d'entretien de cet hôtel a été récemment illustré par la chute d'un arbre dans son jardin ;

Considérant que cette chute, qui aurait pu être désastreuse, illustre l'état de délabrement de l'hôtel qui fait courir un risque au bâti limitrophe et aux riverains voisins ;

Considérant que l'Hôtel Mezzara est la propriété de l'État et que le Ministère de l'Économie doit en assurer la gestion et l'entretien ;

Considérant que le projet du Cercle Guimard propose la restauration de ce lieu pour en faire un musée destiné à l'œuvre de Hector Guimard ;

Considérant que ce dernier projet avait été soutenu à l'unanimité par le Conseil de Paris lors de sa séance de juin 2021 sur proposition de Francis SZPINER ;

Considérant qu'Hector Guimard est un architecte dont l'œuvre a considérablement marqué l'histoire de Paris ;

Considérant que la Ville de Paris a souhaité que l'année 2024 soit une année de célébration d'Hector Guimard afin de faire découvrir son œuvre parisienne ;

Considérant le silence de l'État sur cette question malgré les nombreuses interventions de la Mairie du XVI^e auprès des ministres ;

Sur la proposition de Bérengère GREE, de Jérémie Redler, Maire du XVI^e arrondissement, et les élus de la majorité du XVI^e,

Le Conseil du XVI^e arrondissement émet le vœu à l'unanimité:

- **Que la Ville saisisse l'État afin qu'une enquête soit menée sur l'entretien actuel de l'Hôtel Mezzara ;**
- **Que la Ville de Paris travaille en lien avec la Mairie du XVI^e afin de proposer un projet viable mettant en valeur le patrimoine de l'Hôtel Mezzara.**



Mairie du XVI^e 4 novembre 2024

16.2024.158

Vœu relatif à la révision du pastillage des
congrégations religieuses dans le XVI^e arrondissement
dans le cadre du PLU bioclimatique

Le Conseil d'Arrondissement

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L2511-13 ;

Vu le règlement intérieur du Conseil du XVI^e arrondissement ;

Vu le rapport de la commission d'enquête et les conclusions concernant la pratique du pastillage sur le territoire Parisien.

Vu la délibération 2024 DU 142 PLU – Révision – Approbation du projet Plan Local d'Urbanisme Bioclimatique de la Ville de Paris.

Considérant que la Ville de Paris a prévu dans son nouveau PLU le pastillage de certaines d'immeubles privés pour transformer tous types d'activités (commerce, bureau, logements, congrégations religieuses...) en logement sociaux ;

Considérant que la Ville de Paris a pastillé des immeubles appartenant à des congrégations religieuses qui œuvrent quotidiennement en faveur des plus défavorisés avec notamment l'animation de centres d'accueils de jour et de nuit ;

Considérant que le pastillage qui concerne ces deux paroisses du XVI^e arrondissement, malgré leurs actions sociales auprès des plus nécessiteux, nuira gravement à leurs besoins ;

Considérant que cette pratique nuira gravement au bâti existant avec le gel des travaux et des mises en conformité empêchant toute modernisation ;

Considérant que la modification du pastillage au 4, rue Corot à Paris (XVI^e) en LS 60-60 n'est pas de nature à apporter la sérénité du développement de la paroisse Notre-Dame d'Auteuil ;

Considérant que la paroisse Saint-Jeanne-de-Chantal reste toujours pastillée à hauteur de LS-60-30 ;

Considérant que le XVI^e arrondissement compte à présent prêt d'une centaine d'immeubles pastillés contre une vingtaine seulement sur le PLU actuel ;

Considérant que le XVI^e arrondissement n'est pas le seul arrondissement connaissant une augmentation de ce type ;

Sur la proposition de Jacques-Frédéric SAUVAGE, de Jérémie Redler, Maire du XVI^e arrondissement, et les élus de la majorité du XVI^e,

Le Conseil du XVI^e arrondissement émet le vœu à l'unanimité :

- **Que la Ville de Paris renonce au pastillage des congrégations religieuses qui œuvrent quotidiennement à l'action sociale dans la capitale.**